

Honoraires de Transaction

Sur un prix de vente TTC* à la charge de l'Acquéreur, non cumulable

Jusqu'à 140 000 €	7 000 €
De 140 001 € à 600 000 €	5%
A partir de 600 001 € (minimum 30 000 €)	4%

Honoraires sur Annexe

Prix forfaitaire TTC à la charge de l'Acquéreur, non cumulable

Emplacement de parking extérieur ou cave	500 €
Emplacement de parking en sous-sol	1 000 €
Box ou garage	2 000 €

Honoraires sur Terrain

Sur un prix de vente TTC à la charge de l'Acquéreur, non cumulable

Jusqu'à 100 000 €	Forfait 10 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	10% avec un minimum de 12 000€
A partir de 200 001 €	7%

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

Pourcentage appliqué sur le prix net vendeur

Honoraires de VEFA

Les honoraires sont à la charge du Promoteur et définis par convention

Honoraires de Location

Les honoraires à la charge du Bailleur sont égaux à ceux du Locataire
Pour les baux d'habitation (loi n°89-462 du 6 juillet 1989), location meublées
et autres baux d'habitation

Visite du bien, constitution du dossier et rédaction de bail

10.00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du Locataire

10.00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du Bailleur

Etat des lieux d'entrée

3.00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du Locataire

3.00 € TTC/m² de surface habitable à la charge du Bailleur

Mandat de recherche

Les honoraires suivent le barème en vigueur au moment de la signature du mandat
Ils sont non cumulables et à la charge du mandant

Barème valable à compter du 23/11/2020